

Avant d'accéder au lieu de travail

Liste de vérification	Commentaires
<input type="checkbox"/> Préposé aux premiers soins/poste de premiers soins/matériel de premiers soins	
<input type="checkbox"/> Casques de protection disponibles pour tous les travailleurs	
<input type="checkbox"/> Bac en place	
<input type="checkbox"/> Barrières en place	
<input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité CSA pour les travaux au sol	
<input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité en cas d'utilisation d'une cloueuse	

Schéma du toit du lieu de travail (comprend les zones d'ancrage)

A large grid for drawing the roof layout of the work site, including anchoring zones. The grid is approximately 30 units wide by 40 units high.

Mise en place de l'échelle

<input type="checkbox"/> L'échelle est installée sur une base stable et horizontale	<input type="checkbox"/> L'échelle est posée à environ un mètre (trois pieds) du bord du toit
<input type="checkbox"/> Configuration de type 4:1 (vertical:horizontal)	<input type="checkbox"/> L'échelle est sécurisée/fixée

Procédures particulières pour la mise en place du système de protection contre les chutes

Procédures de sauvetage en cas de chute d'un travailleur

Protection contre les chutes – définitions

- On entend par « **système de retenue antichute** » un système visant à empêcher un travailleur de tomber alors qu'il travaille, ou de se déplacer vers un bord sans surveillance duquel il pourrait chuter.
- On entend par « **dispositif antichute** » un système visant à arrêter la chute d'un travailleur avant que celui-ci ne touche le sol.
- On entend par « **système de garde-corps temporaire** » un dispositif de sécurité constitué d'une rambarde supérieure située à environ 107 cm (42 pouces) du sol et d'une rambarde intermédiaire située à peu près au centre de l'espace compris entre la face inférieure de la rambarde supérieure et le sol ou le bord supérieur de la plinthe, le cas échéant.

Remarques

Signature du travailleur

Je reconnais avoir pris connaissance des exigences et procédures de protection contre les chutes propres à ce lieu de travail avec mon superviseur. Je comprends également les responsabilités qui m'incombent, en particulier l'obligation d'utiliser un équipement de protection individuelle contre les chutes.

Nom (en caractères d'imprimerie)	Signature	Entreprise
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		

Nom du superviseur :	Signature du superviseur :	Date : MM JJ AA
----------------------	----------------------------	------------------------

Signalement d'urgence à la CSTIT **1-800-661-0792**
Ligne de signalement d'incident 24 heures sur 24

Siège social : C. P. 8888 • Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3 • Téléphone : 867 920-3888 • Tél. sans frais : 1 800 661-0792 • Télécopieur : 867 873-4596
Télec. sans frais : 1 866 277-3677

C. P. 669 • Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 • Téléphone : 867 979-8500 • Tél. sans frais : 1 877 404-4407 • Télécopieur : 867 979-8501 • Téléc. sans frais : 1 866 979-8501

wsc.nf.ca • wsc.nu.ca